



Hippodrome de Martinique

Maurice Bruère-Dawson

Dimanche 7 juillet 2024

Commissaires des Courses (Galop) : Francine LOUIS MARIE, Cécile HOUDET, Nina SAINT CYR, Georges RAGOO
 Commissaires des Courses (Trot Attelé) : Francine LOUIS MARIE, Cécile HOUDET, Nina SAINT CYR, Georges RAGOO
 Directeur de Réunion : Samuel DIGONAL

Code des Courses : Article 205 III (extrait) Ni les Commissaires de courses, ni les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer pour toute réunion de courses dans laquelle ils seraient directement intéressés.

1ère Course – Départ : 13 h. 00

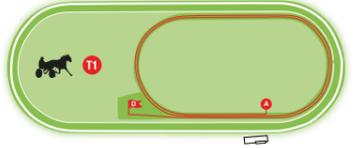
PRIX DE LA BAIE DE SAINT PIERRE

Simple Gagnant, Simple Placé, Couplé Ordre, Trio Ordre

Challenge des Antilles

5.000. - Attelé. - 2.600 mètres.

2.250, 1.250, 700, 400, 250, 100, 50.- alloués par la S.E.T.F.



Pour 6 à 15 ans inclus.

- Recul de 25 m. aux chevaux ayant gagné entre 4.500 et 13.500 aux Antilles depuis 12 mois, de 50 m. aux chevaux ayant gagné plus de 13.500 aux Antilles depuis 12 mois.
 - Avance de 25 m. aux chevaux âgés de 11 ans et plus.

Propriétaires	Couleurs	Chevaux	Gains	Jockeys	Origines ♦ Eleveurs	Entraîneurs	Performances
Jean-Pierre LOURY	1	1 FLOU ARTISTIQUE	44 810	Jean-Pierre LOURY	Coktail Jet et Santa Rosa France ♦ J.L. BIGEON	1 LOURY	D. 3. (23) 4. D. D. 5.
Raymond SAINTE-ROSE	2	2 FATAL GWEN	92 380	Raymond SAINTE-ROSE	Coktail Jet et The Lovely Gwen ♦ G. FAURE	2 SAINTE-ROSE	2. (23) D. D. 4. 2.
Mme Ch. LEBRETON	3	3 CORNELIUS	116 950	Mme Ch. LEBRETON	Singalo et Oclock des Salines ♦ P.Y. VERVA	3 Mme Ch. LEBRETON	D. 3. 2. D. 4. 2.
P. LENNE	4	4 EMILE DE JAL	45 270	P. LENNE	One du Rib et Ottero la Belle ♦ L. LECUYER	4 P. LENNE	3. 4. 6. 4. 5. 6.
Laurent MOUTOUSSAMY	5	5 FOLIE DE BOURGOGNE	78 020	CH. MOISE	Nahar de Beval et Magie de Bourgogne ♦ P. CALLIER	5 MOUTOUSSAMY	D. 2. 4. 3. 3. 2.
R. IRDOR	6	6 FORZAMOKO	88 150	Nicolas BISSON	Timoko et Tinka ♦ P. VAN KLAVEREN	6 R. IRDOR	1. 1. 1. 1. 1. 2.
Laurent MOUTOUSSAMY	7	7 FIONA MAZA	135 670	B. MAGDELEINE	Tag Wood et Nadia du Buisson ♦ Ecurie du MAZA	7 MOUTOUSSAMY	2. 3. 2. 1. 1. 2.

9 Engts - 2 N.D.P.

Arrivée : 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel : G P - PJ : G P - Trio

2ème Course

Opérations : 13h05 - Départ : 13h35

PRIX DES GRANDES VACANCES

7200 € - (3 600, 1 440, 1 080, 720, 360)

12600 € (6 300, 2 520, 1 890, 1 260, 630) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)



Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, nés et élevés en Caraïbes. Poids : 56 k.

Tout gagnant portera 2 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 1 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 100 m env.

Simple Gagnant, Simple Placé, Couplé Ordre, Trio Ordre

Propriétaires	Chevaux	* Montres	Poids (a)	Valeur	Origines ♦ Eleveurs (a)	Entraîneurs	Performances
1 M. FM. Labonne	1 TI ESTRELLA	4 Rémi Campos	56,5	~	Faub. 2 Mankib (GB)/Estrella Delnorte ♦ L. Nemorin	1 M^{me} L. Dupelin Lalung	28 1
2 M. F. Cossou	2 SMOOKIE	1 J. Moisan	54,5	~	F.b. 2 Mankib (GB)/Belong To Stars ♦ M ^{me} LR. Ruster	2 M^{me} L. Dupelin Lalung	28 2
3 M. D. Gombaud-Saintonge	3 LEGENDE VIVANTE	3 M ^{me} F. Parmentier	54,5	53	F.b.f. 2 Broox (IRE)/Sveltezza ♦ M. Barba	3 S. Joussetin	28 4
4 M. FM. Labonne	4 ZAYAKIB	5 M ^{me} L. Dupelin Lalung	54,5	53	F.al. 2 Mankib (GB)/Zaouia ♦ O. Nemorin	4 M^{me} L. Dupelin Lalung	28 3
5 M. Y. Penelope	5 IDRIL	2 M ^{me} S. Akari-Soudane	53,5	52	F.b. 2 Mankib (GB)/Raiponce ♦ P. Penelope	5 Y. Penelope	-
6 M. D. Singarin	6 BROOXIE	6 J. Mobian	53,5	54,5	F.b. 2 Broox (IRE)/Va ♦ M. Barba	6 S. Joussetin	-

6 Engts

Arrivée : 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel : G P - PJ : G P - Trio

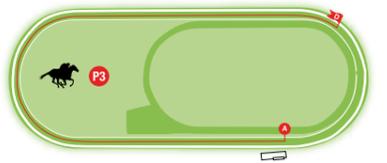
3ème Course

Opérations : 13h40 - Départ : 14h05

PRIX DES RADEAUX

6600 € - (3 300, 1 320, 990, 660, 330)

Prime Propriétaire : 75 % (2 & 3 ans), 45 % (4 ans & au-dessus)



Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, ayant une valeur égale ou inférieure à 52 k. Poids : 3 ans 55 k ; 4 ans et au-dessus 58 k 1/2.

Surcharges accumulées et limitées à 4 k. : 1 k. par 4.000 pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 400 m env.

Simple Gagnant, Simple Placé, Couplé Gagnant, Couplé Placé, Trio

Propriétaires	Chevaux	* Montres	Poids (a)	Valeur	Origines ♦ Eleveurs (a)	Entraîneurs	Performances
1 M. JC. Cazako	1 COPIN D'ABORD p	3 M ^{me} S. Akari-Soudane	60,5	59	M.b. 6 Reply (IRE)/Coriante ♦ Y. Fremiot	1 JC. Cazako	49 41212
2 M. A. Jacoby-Koaly	2 CAPITAINE DEUX p	6 G. Bon	60,5	43	H.al. 10 Sidpour (IRE)/Maxi Maxa ♦ G. Zie	2 S. Harris	14 32221
3 M. W. Vaitilingom	3 BUDDY CHOP	8 Rémi Campos	60,5	49,5	H.b. 7 Vale Of York (IRE)/Bakea Chope ♦ A. Chopard	3 M^{me} L. Dupelin Lalung	14 41235
4 M. B. Magdeleine	4 DEVNA p	2 J. Moisan	60	45	F.b.m. 6 Amadeus Wolf (GB)/Dykam ♦ Suc. M. Jarlan	4 M^{me} L. Dupelin Lalung	14 62445
5 M ^{me} A. Thibaut	5 MISS ESTRELLA p	7 M. Lauron	60	49	F.gr. 4 Sidpour (IRE)/Estrella Delnorte ♦ M ^{me} LR. Ruster	5 M^{me} A. Thibaut	14 33333
6 M. A. Jacoby-Koaly	6 BAKOKEN p	4 F. Torralba	59	48	F.b. 5 Goken/Bakoura ♦ P. Lamy	6 A. Jacoby-Koaly	14 43235
7 M. B. Magdeleine	7 POLYXO	5 M ^{me} L. Dupelin Lalung	59	57,5	F.n.p. 4 Zizany (IRE)/Queen Of Poland (GB) ♦ N. Campos	7 M^{me} L. Dupelin Lalung	14 36866
8 M ^{me} A. Thibaut	8 SANGA SURPRISE	1 J. Mobian	53,5	54,5	F.b. 3 Asanga (USA)/Lady Surprise ♦ D. Singarin	8 M^{me} A. Thibaut	14 46628

13 Engts - 1 Forf. - 4 N.D.P.

Arrivée : 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel : G P - PJ : G P - Trio

4ème Course

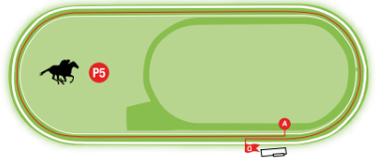
Opérations : 14h10 - Départ : 14h35

PRIX DES AVIRONS

Handicap divisé - Deuxième épreuve

7200 € - (3 600, 1 440, 1 080, 720, 360)

Prime Propriétaire : 75 % (2 & 3 ans), 45 % (4 ans & au-dessus)



Pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.

Les poids de cette épreuve seront éventuellement remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 1 900 m env.

Références : 3 ans, +1,5 ; 4 ans et +, +6.

Simple Gagnant, Simple Placé, Couplé Gagnant, Couplé Placé, Trio

Propriétaires	Chevaux	* Montres	Poids (a)	Valeur	Origines ♦ Eleveurs (a)	Entraîneurs	Performances
1 M. S. Lalung	1 BEL TI BOUG p	9 Rémi Campos	62	56	H.b. 5 Eclair Du Fada/Chatava ♦ Suc. S. Bourgeois	1 M^{me} L. Dupelin Lalung	14 62561
2 M. A. Jacoby-Koaly	2 LIBERTIN GRIS p	8 F. Torralba	61	55	H.gr. 5 Style Vendome/Liberty In Love ♦ Ecurie Biraben	2 A. Jacoby-Koaly	14 32221
3 M. A. Drame	3 BEST OR NOTHING p	1 M ^{me} L. Dupelin Lalung	60,5	59	H.al. 3 Eclair Du Fada/Alamina ♦ O. Nemorin	3 M^{me} L. Dupelin Lalung	14 1746 (23)
4 M. H. Jean Louis	4 KAKAUDOU RISK p	6 J. Mobian	58,5	52,5	F.b.f. 5 Banyan Tree/La Casilina ♦ H. Jean Louis	4 H. Jean Louis	14 42643
5 M. V. Feverel	5 BINT HABISSETT p	7 J. Moisan	58	52	F.b. 5 Toronado (IRE)/Habissett ♦ Haras du Grand Courgeon	5 V. Feverel	14 64101
6 M. JC. Cazako	6 ARTISTIC GLORY p	3 M ^{me} S. Akari-Soudane	56	54,5	F.al. 6 Olympic Glory (IRE)/Artistic Light (GB) ♦ Suc. M. Jarlan	6 JC. Cazako	14 65449
7 M ^{me} A. Thibaut	7 YEDDER p	2 M. Lauron	55	49	H.b. 4 Eclair Du Fada/Dionaea ♦ E. Petit	7 S. Joussetin	14 57678
8 M. A. Jacoby-Koaly	8 BAKHARA p	5 M ^{me} F. Parmentier	53,5	53	F.al. 5 Machucambo/Barouda ♦ P. Lamy	8 A. Jacoby-Koaly	14 256 (23) 5
9 M. T. Hayot	9 LOI DU TALION p	4 G. Bon	52	53,5	H.b. 4 Sidpour (IRE)/Tu T'Laisses Aller (GB) ♦ O. Nemorin	9 S. Joussetin	14 54457

9 Engts - 1 Eng. Suppl.

Arrivée : 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel : G P - PJ : G P - Trio

LES DIVERSES MENTIONS FIGURANT SUR CE PROGRAMME NE SONT DONNÉES QU'À TITRE DE SIMPLES RENSEIGNEMENTS

Le suffixe entre parenthèses indique que le produit est assimilé aux chevaux nés et élevés en France - * Ordre du tirage au sort des places à la corde - Cheval portant : ☉ des œillères, ☼ des œillères Australiennes, Δ un bonnet, p un attache-langue - ★ Chevaux nés dans le second semestre -

(R) Représentant d'un propriétaire autorisé temporairement à ne pas courir sous son nom, tout en conservant ses couleurs - (S) Société d'entraînement - K€ : Prix de réclamation en milliers d'euros - ♥ Jument ayant été saillie - (A) Cheval assimilé Pur-Sang - (SF) Cheval Selle Français -

(AA) Cheval Anglo-Arabe - (AR) Cheval Arabe - (AC) Cheval Anglo de Complément - (AQ) Cheval Autre Que de Pur-Sang - (AK) Cheval Anglo de Croisement - (M) Modification du poids porté par le cheval - (C) Cheval autorisé à courir défermé des postérieurs - > Cheval inédit, mais ayant participé à une course école -

Dépassement de poids : a, 1 livre ; b, 2 livres ; c, 3 livres ; d, 4 livres ; e, 5 livres ; f, 6 livres ; g, 7 livres ; h, 8 livres - Cheval en italique : Cheval temporairement interdit de courir dans un handicap - ❖ Cheval non qualifié FEE - % : Pourcentage de TVA récupérable -

(-) et N° de corde : *Cheval autorisé à entrer parmi les derniers dans les stalles* - Nom du jockey en caractère gras : jockey utilisant son joker - (2) Dans le cas de pluralité d'éleveurs, seul l'éleveur majoritaire est mentionné par ordre alphabétique - (1) Engagement supplémentaire 1 - (2) Engagement supplémentaire 2 -

Valeur : appréciation du handicapeur du niveau du cheval au vu de ses performances précédentes - Valeur * : Chevaux absents depuis 5 mois et + - " - " : chevaux n'étant pas qualifiés dans les handicaps en France - Chiffre en gras dans les performances : nombre de jours depuis la dernière course.

* La prime au propriétaire est réservée aux chevaux nés et élevés en France ou assimilés. Elle est calculée sur la base de l'allocation perçue par le propriétaire du cheval.

5^e Course

Opérations: 14h40 - Départ: 15h05

PRIX DU BWA FLO

7600 € - (3800, 1520, 1140, 760, 380)
13300 € (6650, 2660, 1995, 1330, 665) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)



Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans. Poids: 55 k.
Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places et limitées à 6 k depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus. : 1 k. par 4.000 reçus.
Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.
Parcours n° P5: Plat, Dist. 1900 m env.

Simple Gagnant, Simple Place, Couplé Ordre, Trio Ordre

Propriétaires	Chevaux	* Montes	Poids (k)	Valeur	Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M. RA. Nicolson	1 BLANCO CHOP ♂	-6 M. Lauron	61	70	H al. 3 Panis (USA)/L'Aventura ♦ A. Chopard	1 S. Jousset	14j 11211
2 M. W. Vaillington	2 CHASSEUR DE PRIME	4 F. Torralba	61	63,5	H b. 3 Broox (IRE)/Dionaea ♦ L. Memorin	2 M ^{me} L. Dupelin Lalung	28j 13221
3 M. D. Gombaudo-Saintonge	3 CARIFTA ♂	3 J. Mobian	59,5	60	F b. 3 Broox (IRE)/Hanouka ♦ O. Memorin	3 S. Jousset	14j 52131
4 M. D. Singarin	4 L'AMI MELKIOR ♂	2 G. Bon	59	63,5	H b. 3 Seabhac (USA)/Wheels Of Love (IRE) ♦ Ecurie Pandora Racing	4 S. Jousset	14j 33132
5 M. F. Cossou	5 LAUFE CHOP ♂	1 Rémi Campos	58	59	H b. 3 Born To Sea (IRE)/Laureva Choje ♦ A. Chopard	5 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 41444
6 M ^{me} Y. Luce	6 SILVERTA	7 J. Moisan	54,5	58	F b. 3 Taj Mahal (IRE)/Silver Face ♦ Haras de Sainte-Gauburge	6 M ^{me} Y. Luce	14j 23234
7 M. MA. Abaille	7 IVONA	-5 M ^{me} S. Akari-Soudane	53,5	52	F b. 3 Asanga (USA)/Coeur De Perle ♦ MA. Abaille	7 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 37

9 Engts - 2 Forf.

Arrivée: 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel: G P - PJ: G P - Trio

6^e Course

Opérations: 15h10 - Départ: 15h40

PRIX DES GOMMIERS

Handicap divisé - Première épreuve

7600 € - (3800, 1520, 1140, 760, 380)
Prime Propriétaire: 75 % (2 & 3 ans), 45 % (4 ans & au-dessus)



Pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus.
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.
Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.
Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.
Parcours n° P5: Plat, Dist. 1900 m env.
Références: 3 ans, -4,5; 4 ans et +, +0.

Simple Gagnant, Simple Place, Couplé Ordre, Couplé Place, Trio

Propriétaires	Chevaux	* Montes	Poids (k)	Valeur	Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M. W. Vaillington	1 RONNIE ROCKET ♂	9 M ^{me} L. Dupelin Lalung	62	60,5	H b. 4 Birchwood (IRE)/Lingreville ♦ LC. Crane	1 M ^{me} L. Dupelin Lalung	28j 34646
2 M. Y. Marie	2 AIR CHIEF AMOUR	3 F. Torralba	62	62	F b. 7 Air Chief Marshal (IRE)/Que Je T'Aime (GB) ♦ JM. Plassan	2 Y. Marie	14j 56434
3 M. JC. Soukai	3 KIWI CHOPE	7 J. Moisan	62	62	F b. 5 Kheleyf (USA)/Kadance Blue ♦ A. Chopard	3 JC. Soukai	77j 2263(23)
4 M ^{me} Y. Luce	4 J'AMI MA REINE	6 M ^{me} S. Akari-Soudane	62	60,5	F b. 5 Recorder (GB)/Testa Mora ♦ JL. Lenoury	4 M ^{me} Y. Luce	14j 33598
5 R. Sainte-Rose/A. Drame	5 SAINT ROMAIN ♂	1 M ^{me} F. Parmentier	62	60,5	H b. 7 Rajasaman/Sandouville (GB) ♦ G. Augustin-Normand	5 R. Sainte-Rose	14j 9(23) DDD
6 M. D. Francisque	6 WALLIS ET FUTUNA ♂	4 Rémi Campos	59,5	59,5	F b. 6 Territories (IRE)/Life Of Risks ♦ M ^{me} I. Corbani	6 D. Francisque	28j 64550
7 M. P. Penelope	7 ADEL SUN	5 G. Bon	57,5	57,5	F b. 5 Asanga (USA)/Rondelle ♦ D. Penelope	7 P. Penelope	28j 1173(23)
8 M ^{me} A. Thibaut	8 RECORD ME BELLE ⊗	8 M. Lauron	56	56	F b. 4 Recorder (GB)/Belle De Belle ♦ M ^{me} F. Beres	8 S. Jousset	14j 52122
9 M. D. Gombaudo-Saintonge	9 SANDRO GOLD ⊗	2 J. Mobian	56	56	H al. 4 Eclair Du Fada/Goldinina ♦ M ^{me} S. Tjian-Sio-Po	9 S. Jousset	14j 25443

18 Engts - 5 Forf. - 4 N.D.P.

Arrivée: 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel: G P - PJ: G P - Trio

7^e Course

Opérations: 15h45 - Départ: 16h15

PRIX DES YOLES RONDES

8200 € - (4100, 1640, 1230, 820, 410)
11890 € (5945, 2378, 1783, 1189, 594) - Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)



Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus. Poids: 56 k.
Tout gagnant, cette année, portera 1 k 1/2; de plusieurs courses, 3 k.
Les chevaux nés et élevés en Caraïbes recevront 2 k.
Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.
Parcours n° P6: Plat, Dist. 2100 m env.

Simple Gagnant, Simple Place, Couplé Ordre, Trio Ordre

Propriétaires	Chevaux	* Montes	Poids (k)	Valeur	Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M. MA. Letchimy	1 EMERSON ⊗	-3 M ^{me} S. Akari-Soudane	57,5	56	M b. 4 Pedro The Great (USA)/Sans Retenue ♦ Thousand Dreams	1 MA. Letchimy	28j 41460
2 M. RA. Nicolson	2 DADIDOM ♂	5 G. Bon	57,5	69	H al. 6 My Risk/Addition ♦ M ^{me} M. Jomain	2 S. Jousset	14j 11485
3 R. Irdor/R. Sainte Rose	3 MISS BELIEVE ♂	2 J. Mobian	56	67	F b. 7 Make Believe (GB)/Miss Bex (IRE) ♦ Ecurie Haras du Cadran	3 R. Sainte-Rose	14j 63332
4 M ^{me} A. Thibaut	4 ALESSANDRO ⊗	1 M. Lauron	56	65	M b. 6 Australia (GB)/Absolutly Me ♦ M ^{me} W. Spanner	4 M ^{me} A. Thibaut	14j 44032
5 M. G. Adrea	5 VOCE VIVA	6 M ^{me} L. Dupelin Lalung	54,5	53	F b. 4 Zizany (IRE)/Natamaxa ♦ N. Campos	5 G. Adrea	51j (23) 0
6 M ^{me} Y. Luce	6 HARRY'S PRINCESS	4 J. Moisan	54,5	62	F al. 7 Prince Gibraltar/Don'T Hurry Me (IRE) ♦ JF. Gribomont	6 M ^{me} Y. Luce	14j 75(23) 24

9 Engts - 1 Eng. Suppl. - 1 Forf. - 2 N.D.P.

Arrivée: 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel: G P - PJ: G P - Trio

Prochaine réunion à l'hippodrome de Martinique (Plat /Trot) : Dimanche 28 juillet 2024



Renseignement au 0596 51 76 49

Tout savoir sur l'Hippodrome de Martinique (Calendrier, Programme, Résultats, rapport PMH, vidéo des courses ...) : www.hippodromedecarre.fr

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX: PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION...
RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)



Tout sur les hippodromes de France Galop (dates, accès, services, réservation restaurant...) sur www.france-galop.com - État du terrain : www.france-galop.com, rubrique courses

RECOMMANDATIONS ET AVIS AU PUBLIC

- 1^{er} Les parieurs doivent conserver leurs récépissés du Pari Mutuel jusqu'à l'affichage des rapports officiels.
- 2^e Les gains des paris sont payés aux différents guichets du Pari Mutuel de l'hippodrome. Le paiement se poursuit sur l'hippodrome pendant une demi-heure après l'arrivée de la dernière course.
- 3^e Ils peuvent également être payés pendant 60 jours à compter de leur mise en paiement sur tous les autres hippodromes (dans la limite des heures prévues pour l'enregistrement des paris) et dans tous les points de vente PMU pour les réunions prévues au programme national PMU.
- 4^e Toute somme revenant aux parieurs gagnants à la fin d'une transaction de paris supérieure à 2 000 € est exclusivement payable par chèque bancaire, sur présentation uniquement d'une pièce d'identité valide.
- 5^e Les paiements en espèces des gains et des mises sont limités à 1 000 €, en application de l'article D112-3 du Code Monétaire et Financier.